

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1909

SOIXANTE-CINQUIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite. 21.

1909

MONNAIES

DES

COMTES DE LIMBURG-SUR-LA-LENNE

SUPPLÉMENT.

PLANCHE VIII.

Dans une notice sur les monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, publiée dans la *Revue belge de Numismatique* (1), j'avais parlé de l'origine de leur droit d'émettre de la monnaie; j'avais, d'après l'opinion de Grote, admise généralement, rattaché ce droit à la concession faite en 1252 par Guillaume, comte de Hollande, roi des Romains, à Thierry, comte d'Isenburg, d'établir des foires hebdomadaires dans toute l'étendue de son comté. Je n'avais pas parlé des monnaies qu'il avait émises à la suite de cette concession, ayant des doutes sur l'attribution d'un denier qu'il aurait fait frapper. C.-A. Serrure, dans une notice qu'il a

(1) *Revue belge de Numismatique*, année 1896-1897.

(2) Kremer a publié ce document dans ses : *Akademische Beiträge*, t. II, Urkunden, p. 129.

(3) *Les monnaies des comtes de Limburg-sur-la Lenne*, brochure in-8°. Même titre dans la *Gazette numismatique française*, 1898, p. 135.

consacrée à ces monnaies, n'hésite pas à le lui attribuer, ainsi qu'un second denier, découvert depuis que j'avais fait paraître ma notice.

THIERRY I.

✱ $\text{M}\text{E}\text{O}\text{O}$... Buste de face aux longs cheveux bouclés.

Rev. II — MB ... entre les branches d'une croix double ancrée coupant la légende.

Poids : 0.575 gr.

Pl. VIII, n° 1.

Notre collection.

Ce denier est une imitation des *copkens* des comtes de Hollande : « Cette imitation, dit Serrure, » complète pour le poids et l'aloï, ainsi que pour » le revers des deniers des comtes de Hollande, » diffère du côté de l'avvers en ce que la tête du per- » sonnage, tout en ayant la même coiffure, est » présentée de face au lieu de l'être de profil. La » légende du revers, quoique incomplète, exclut » toute probabilité d'attribution à un comte de » Hollande, à un comte de Clèves ou à un évêque » d'Utrecht du nom de Thierry. Les deniers hol- » landais portent HOLLANT sans indication » d'atelier monétaire; le comte de Clèves eut les » ateliers de Clèves même, de Xanten, de Bude- » rich, de Calcar et d'Hemerich; l'évêque d'U- » trecht, au XIII^e siècle, ceux d'Utrecht, de De- » venter et de Zwolle. »

✱ $\text{M}\text{E}....\text{CVS}$. Buste de face du comte avec

cheveux bouclés, le comte tient de la main droite une fleur de lys, de la gauche une palme.

Rev. ✠ L. — OR — G. I — CĀ, entre les branches d'une croix double ancrée coupant la légende, elle est cantonnée de besants alternant avec un anneau.

Poids : 0.53 gr.

Pl. VIII, n° 2.

Notre collection (1).

L'abréviation **LORG** pour Limburg se rencontre sur les deniers de Thierry IV, qui portent **L'BOREN**.

L'écart entre le poids des deux deniers, dit Serrure, est trop minime pour que l'on puisse conclure à l'antériorité de la pièce la plus pesante, là où la modification du type plus sensible fait résoudre la question en sens contraire.

Le comte Thierry, dans le diplôme de 1252, est intitulé comes d'Isenburg, du titre que portait son père; la même légende se retrouve sur son sceau(2), tandis que sur ses monnaies il prend le nom de Limburg, de la localité où il frappait sa monnaie; et il est à remarquer qu'il prenait le titre de comte de Limburg en 1275, avant d'avoir cédé le château d'Isenburg ou Isenberg à l'archevêque de Cologne.

(1) Ce denier faisait partie d'un trésor trouvé aux environs de Düren, composé en majeure partie de deniers des archevêques de Cologne, de la seconde moitié du XIII^e siècle.

(2) *Die Westfälischen Siegel des Mittelalters*, pl. XXXII.

THIERRY II.

Le comte Thierry I vécut jusqu'à un âge très avancé; il vivait encore en 1297; son fils aîné Jean étant mort jeune, il eut pour successeur son petit-fils Thierry II. Celui-ci rentra en 1299 en possession du château de Limburg, que les La Marck avaient enlevé à son père en 1288; mais ce ne fut que pour peu d'années, car, en 1303, le comte de La Marck s'en empara de nouveau et ne le restitua que plus tard au fils du dernier comte.

J'avais attribué à Thierry II (1) un denier imité des pièces de Guillaume I, comte de Berg (1296-1308); Serrure a émis des doutes sur cette attribution. Cette émission, dit il, n'aurait pu avoir été faite que pendant l'occupation temporaire du château en 1299; il penche plutôt pour une émission postérieure; il fait valoir l'intérêt que les comtes de Limburg avaient à se rattacher aux comtes de Berg qui étaient leur appui contre les prétentions des La Marck.

Dans sa notice, Serrure a reproduit un esterlin qu'il attribue à un comte de Limburg. Il rappelle, sauf pour les armoiries, les esterlins de Jean, comte de Luxembourg, roi de Bohême (1315-1346), portant également un quadrilobe à l'avvers; le revers rappelle les monnaies du duc Jean II de Brabant (1291-1312).

(1) *Revue de Numismatique*, 1896, pl. VI, n° 1. *Berliner Münzblatt*, mars 1898, p. 2396.

..... COMES : O : LI ..., un quadrilobe écartelé contenant une rose dans chaque quartier.

Rev. MON — ET LT, une croix, coupant la légende, cantonnée de quatre fleurons.

Pl. VIII, n° 3.

Notre collection.

Les lacunes que présentent ces légendes ne permettent pas de l'attribuer d'une manière certaine à nos dynastes; celle du revers n'indique pas l'endroit où cette monnaie a été frappée, on ne lit plus que deux lettres de la fin LT; il faudrait dans ce cas songer à une monnaie de convention entre les comtes de Limburg et les comtes de La Marck, frappée à Breckerfelt, localité située dans le comté de La Marck, sur les confins du comté de Limburg.

On pourrait songer à attribuer cette monnaie à la famille de Lippe, qui portait également une rose pour armoiries, mais les seigneurs de Lippe prenaient habituellement à cette époque le titre de seigneurs (*dominus*).

GUILLAUME I, COMTE DE LIMBURG.

Ce seigneur était fils aîné de Thierry V. Après la mort de son père il fit avec son frère Thierry VI le relief de Limburg et de Broich (1401); à la suite d'un arrangement conclu avec son frère pour la succession de leur père, en 1412, le comté de Limburg fut divisé en deux parties; mais Guillaume

devint, en 1437, seul propriétaire du château de Limburg; il le posséda pendant longtemps, car il ne mourut qu'en 1459.

On peut ajouter deux deniers à la nombreuse série des monnaies qu'il émit, sans compter les pièces qui ne présentent que des différences trop peu marquées pour être mentionnées.

WILM ✠ C ✠ DELIB'. Buste couronné de trois roses qui ont la forme de sautoir, le comte tient de la main droite une épée et de la gauche une branche de rosier feuillue; sur la poitrine un écu au lion.

Rev. **MONETA ✠ NOVA ✠ LIMBURG**, au centre une rose.

Pl. VIII, n° 4.

Collection de M. Barthelmess,
à Dusseldorf (1).

Notre collection.

Le comte Guillaume I adopta le type créé par son père, qui fut imité par d'autres seigneurs, tels que les seigneurs de Batenbourg-Anholt et d'autres. Dans la dernière partie de sa vie, la gravure de sa monnaie est beaucoup plus soignée et elle donne à celle-ci un cachet plus artistique.

WILM' CO... LIB'. Buste du comte tenant de la main droite une épée, l'écu au lion sur la poitrine.

(1) L'exemplaire que M. Barthelmess a eu l'obligeance de me communiquer m'a permis de lire complètement la légende. Je l'en remercie.

*Rev MONETA * NOVA * LIMB'*, au centre
une rose.

Pl. VIII, n° 5.

Notre collection.

Les ordonnances monétaires du commencement du XV^e siècle s'occupent des monnaies limbourgeoises pour en déterminer la valeur. L'historien de la ville de Limburg mentionne celle de Dortmund de l'année 1418, qui nomme, entre autres, les pfennings frappés en 1406 : « Limbergsche penninge allet in obgenannten jaer (1406) geslagen 17 up ein loet, gesat up 1 d. (1)... Nye Limbersche 19 up ein loet, 2 up 7 vering (2) (so kommt die mark silbers auf 44 schilling 6 d. Limbersche veringe (penninge?) 16 d. und 1 vering up ein lot gesat, 6 vering vur (1 d. mark — 21 schilling 8 d.), usw (3). »

Les pfennings frappés en 1406 valaient un 17^e de loth, les nouveaux ne valaient plus qu'un 19^e de loth ; en 1418, si le texte est bien copié, on trouve une troisième estimation, le loth vaudrait 16 pfennings 1 vering, celui-ci un 6^e de pfenning.

THIERRY VI, COMTE DE LIMBURG, SEIGNEUR
DE BROICH.

A la mort de son père il fit, avec son frère Guillaume, le relief du château de Limburg, que les

(1). Un loet vaut une demi once.

(2) Le vering ou viertel denare est une fraction du denier.

(3) H. ESSER, *Hohenlimburg und Elseyr*. Dortmund, 1907, p. 41.

deux frères possédèrent en commun; mais, en vertu d'un accord conclu entre eux en 1437, Thierry VI renonça à ses droits sur Limburg en faveur de Guillaume; celui-ci abandonna ceux qu'il avait sur la seigneurie de Broich, qui faisait partie de la succession de leur père; mais Thierry n'en jouit pas longtemps, car ayant encouru la disgrâce du duc de Clèves, celui-ci en investit le deuxième fils de Thierry VI, nommé Henri.

Le comte Thierry VI, avons-nous dit, frappa monnaie à Limburg, à Broich et à Relinchausen dont il possédait l'avouerie.

DIŒ.. GREVE *. Buste non couronné du comte, qui porte sur la poitrine l'écu au lion.

Rev. * MONETA CHVSE. Au centre, la rose. C'est une variété du n° 30.

Pl. VIII, n° 6.

Notre collection.

HENRI, COMTE DE LIMBURG, SEIGNEUR DE BROICH.

Henri était le second fils de Thierry VI; il reçut en 1439 du duc de Berg l'investiture du château de Broich, confisqué à son père; peu d'années après il se brouilla avec l'archevêque de Cologne, qui, avec l'aide du duc de Berg, s'empara du château de Broich, mais il en rentra sans doute en possession; ce ne fut qu'en 1446 que le duc l'inféoda à Guillaume II, frère de Henri, en déclarant celui-ci exclu pour toujours de la seigneurie. Henri se

réconcilia bientôt avec le duc de Berg, qui lui donna l'investiture du château de Broich à la mort de son frère.

Il émit à Broich un nombre considérable de gros au Saint-Pierre que j'ai décrits. On peut y ajouter une variante, dont voici la description :

HENRIC * C * DE : LIMBOR. Le type de l'avvers est le même que celui de ses autres gros ou albus.

Rev. MONET — * NOVA — BROIC. Un écu écartelé de Limburg et de Bavière, dans un trilobe dont les angles portent les mêmes écussons ; en pointe, deux branches.

Pl. VIII, n° 7.

Notre collection.

Dans une trouvaille de monnaies, appartenant pour la plupart au XV^e siècle, faite à Isenberg en 1851, se trouvait un grand nombre de bractéates de bas aloi que Reistorff attribue à Henri, seigneur de Broich (1); j'en ai fait connaître une portant quatre écussons, les trois autres variétés sont d'un type différent.

La première porte une roue ou une rose entourée d'un cercle, accompagnée d'un lion couronné à la queue fourchée. (Pl. VIII, n° 8.)

Sur la seconde, du même type que la première, on voit une étoile sous la patte du lion (pl. VIII, n° 9).

(1) C. REISTORFF, *Der Isenberg Münzfund*. Leipzig, 1865, pp. 36-37, pl. IV, nos 127, 128, 129.

La troisième est une variante du n° 8. (Pl. VIII, n° 10.)

Elles ont toutes la même dimension, 15 millimètres et un poids identique 0.20.

GUILLAUME II, COMTE DE LIMBURG, SEIGNEUR
DE BROICH.

Bien que Guillaume fût fils aîné de Thierry VI, il n'avait pas hérité, pour une raison inconnue, de la seigneurie de Broich, dont son père avait été dépossédé en 1436 : elle passa à son frère Henri; quelques années plus tard, en 1446, il en fut investi par le duc de Berg après que son frère en avait été évincé à la suite de ses démêlés avec l'archevêque de Cologne, qui s'était allié avec le duc de Berg.

Les monnaies qu'il y fit frapper sont au type des gros de Saint-Pierre; elles ne présentent entre elles que de légères variantes.

WILHELMV — CO * DE LIMB. Gros au Saint-Pierre sous un portique, au bas un écu au lion.

Rev. * MONÆ * NOVA — BROIC'. Écu de Limburg écartelé avec Bavière dans un entourage triangulaire, dans les angles supérieurs les armoiries de Limburg et celles de Bavière, dans l'angle inférieur deux branches.

Pl. VIII, n° 11.

Cabinet numismatique de la
Bibliothèque royale.

WILHELMV — CO * DE * LIMB, variété du numéro précédent.

Rev. * MONÆ' — * NOVA' — * BROC'. Écu écartelé de Limburg et de Bavière dans un entourage triangulaire; dans les angles supérieurs l'écu de Limburg et un écu chargé d'une fasce, dans l'angle inférieur les armoiries de Bavière.

Pl. VIII, n° 12.

Catalogue Hess, avril 1905,
n° 1640.

WILHELMV · CO' DE... Même type qu'au numéro précédent.

Rev. MONÆ' — * NOVA' — BROC... L'écusson au centre du trilobe est parti d'une roue et du lion de Limburg, dans les angles les écus de Limburg et de Bavière (?), en chef et en pointe celui de Bavière.

Pl. VIII, n° 13.

Collection de M. Kirsch (1), à
Dusseldorf.

La *Numismatische Monatschrift* a publié une obole (halbling) du comte Guillaume de Limburg.

WIL * MCLB. Au centre un écusson à un lion, la queue fourchée, sommé d'un casque tourné à gauche, surmonté d'un cimier formé de deux branches de tilleul.

Rev. * MON * ETĀ * LIMB. Écu de forme triangulaire à la rose, accompagné en chef d'une

(1) M. Kirsch a bien voulu me communiquer cette monnaie. Je l'en remercie.

rose et sur les côtés de petits ornements d'une forme peu distincte.

Pl. VIII, n° 14.

La revue attribue cette monnaie à Guillaume I, mais la gravure de la pièce et le type adopté diffèrent notablement des monnaies qu'il a émises, et l'on peut hésiter à admettre cette attribution; il faudrait plutôt voir une monnaie de Guillaume II; le type rappelle celui des deniers de son frère Thierry VI, seigneur de Broich. Cette opinion peut paraître erronée, car Guillaume II ne fut jamais seul propriétaire de Limburg; il le posséda toujours en commun avec d'autres membres de sa famille.

Après la mort du comte Guillaume I, ses neveux Guillaume II, Thierry VII et Henri, qui étaient les plus proches agnats du défunt, mécontents des dispositions de leur oncle, qui avait légué toutes ses possessions à son gendre le comte de Neuwahr, obtinrent du duc de Berg l'investiture du château de Limburg, et ils s'en emparèrent de force en 1459. L'année suivante il intervint un accord entre les trois frères et leur cousin, dans lequel il fut stipulé que le château leur appartenait en commun; ils émirent une monnaie, ne portant pas de nom du comte, que j'ai cru pouvoir leur attribuer (1). C'est pendant l'occupation éphémère du château par les trois frères, en 1459,

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1897.

que je pense que Guillaume II aura émis cette obole; il était l'aîné et il prit à cette époque le titre de comte de Limburg. La facture de cette pièce dénote un travail hâtif et peu soigné, qui forme contraste avec les monnaies de Guillaume I. On peut rappeler, au sujet de cette monnaie, que Thierry VI a monnayé à Limburg pendant qu'il possédait cette terre par indivis avec son frère Guillaume, de 1401 à 1412 (1).

J'avais dit dans ma notice que je ne pensais pas que le comte Guillaume I eût porté le cimier avec les deux branches de tilleul, croyant qu'il portait celui que l'on voit sur les monnaies des comtes de Bentheim auxquels était échu le comté de Limburg, savoir : un lion accroupi entre deux queues de paon; les sceaux dont il se servit démontrent que j'avais fait erreur : sur le cimier figurent les deux branches de tilleul ou de chêne (2).

C^{te} DE LIMBURG-STIRUM.

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1897, p. 431.

(2) *Die Westfälischen Siegel des Mittelalters*, pl. XXXII,